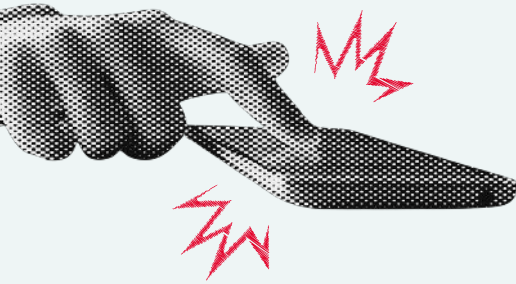


Lutter contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie



La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) désigne un large éventail d'activités et de comportements qui reposent sur l'utilisation de technologies (p. ex. téléphones, ordinateurs, montres ou appareils domestiques intelligents) pour commettre des actes de violence, d'abus et de harcèlement à l'encontre de femmes, de filles ou de personnes trans ou non binaires. Les exemples de VFGFT incluent les hypertrucages (« deepfakes »), la divulgation malveillante d'informations personnelles (« doxing ») et la distribution d'images intimes non consentues.

Pourquoi « VFGFT »? Cette expression vise à désigner explicitement la violence et à souligner le rôle central de la technologie dans les préjudices commis, sans distinction artificielle entre l'univers virtuel et le monde réel.

La VFGFT relègue les femmes, les filles et les personnes trans et non binaires à un rang secondaire.

Elle les prive de la possibilité de participer librement et pleinement à la société et de jouir d'une protection réelle et égale de leurs droits humains et libertés fondamentales.

Les personnes qui vivent de la VFGFT ont souvent tendance à s'abstenir d'exprimer leurs opinions et/ou à s'autocensurer complètement. Les autres effets de la VFGFT incluent l'anxiété, la dépression et les préjudices financiers et réputationnels.

Certains actes de VFGFT sont illégaux en vertu du *Code criminel*, mais plusieurs ne répondent pas aux critères de gravité pour être considérés comme criminels. **Une approche systémique multidimensionnelle fondée sur les droits humains, sur l'intersectionnalité et sur l'égalité réelle est nécessaire pour lutter efficacement contre la VFGFT.**



Pour accéder à la liste complète des recommandations, voir le rapport du FAEJ intitulé *Deplatforming Misogyny* (anglais). Le sommaire et les recommandations du rapport sont accessibles en français à leaf.ca/fr/publication/deplatforming-misogyny/.

Au total,

61 % des femmes et des personnes de genres divers ont déjà vécu de la VFGFT.

Les personnes noires, autochtones, racisées, 2ELGBTQIA+, jeunes et handicapées sont les plus souvent ciblées.¹



Le FAEJ appelle le gouvernement fédéral à :

1) Créer un organisme de réglementation centralisé spécialisé en VFGFT, doté d'un double mandat :

- fournir un recours juridique et un soutien aux personnes touchées par la VFGFT sur les plateformes numériques, y compris des pouvoirs de réglementation et de mise en œuvre; et
- approfondir les recherches et fournir une formation et une éducation sur la VFGFT au public, aux parties prenantes concernées et aux professionnel-le-s.

2) Exiger que les sociétés de technologie se dotent de mécanismes de plainte accessibles et clairement visibles et que leurs réponses à la VFGFT fassent l'objet de vérifications indépendantes.

¹ <https://canadianwomen.org/help-end-gender-based-digital-harm/>